



**PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**Recueil régional normal :**

**N° NV480 - 11 JANVIER 2016**

## SOMMAIRE

### Agence régionale de santé (ARS)

2015356-0090 - Arrêté conjoint n° 2015-378 portant modification de capacité de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) « La Maison du Parc » situé 81 bis, rue de l'Amiral Mouchez, à Paris (75013)

2015356-0091 - Arrêté N°2015-379 Portant modification de capacité de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) « Canal des Maraichers»  
situé 136, boulevard Mac Donald 75019 Paris

2015364-0032 - ARRETE N° 2016-5 Portant autorisation d'extension de capacité de 60 à 70 places à l'Institut d'Education Motrice « La Croix Faubin » sis 1 rue de La Croix Faubin à Paris 11ème géré par l'association Société Philanthropique

201611-0002 - ARRETE N° DOSMS-2016-6 Fixant la composition du Conseil Technique De l'Institut de Formation de Cadres de Santé Centre Hospitalier Sainte-Anne 1, rue Cabanis 75674 PARIS Cedex 14 Année 2015/2016



**PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE**

## **Acte n° 2015356-0090**

**Signé le mardi 22 décembre 2015**

**Agence régionale de santé (ARS)**

Arrêté conjoint n° 2015-378 portant modification de capacité de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) « La Maison du Parc » situé 81 bis, rue de l'Amiral Mouchez, à Paris (75013)

**Arrêté conjoint n° 2015 – 378**  
**portant modification de capacité de l'établissement d'hébergement pour personnes**  
**âgées dépendantes (EHPAD) « La Maison du Parc »**  
**situé 81 bis, rue de l'Amiral Mouchez, à Paris (75013)**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ILE-DE-FRANCE**

**LA MAIRE DE PARIS, PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE PARIS**  
**SIÉGEANT EN FORMATION DE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 3411-1 et suivants ;

**VU** le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 312 -1, R. 313-1 à R. 313-10 et D. 313-16 et suivants ;

**VU** le code de la santé publique ;

**VU** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;

**VU** le décret du 1er juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;

**VU** le schéma départemental relatif aux personnes âgées « Bien vivre son âge à Paris » pour la période 2012 - 2016 ;

**VU** l'arrêté conjoint n° 2008-119-13 modifiant l'arrêté n° 2008-77-5 du Préfet de Paris et du Président du Conseil de Paris siégeant en formation de conseil général en date du 28 avril 2008 autorisant la création d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes ;

**VU** le courrier de l'association « ADEF Résidences », sise 19/21 rue Baudin à Ivry-sur-Seine (94207), gestionnaire de l'établissement, en date du 9 mars 2015 indiquant renoncer à l'installation de 10 places d'accueil de jour au profit de l'aménagement d'un pôle d'activités et de soins adaptés (PASA) ;

**CONSIDÉRANT** que l'établissement présente un projet de PASA nécessitant une installation au sein de locaux prévus initialement pour l'accueil de jour ;

**CONSIDÉRANT** que l'autorisation d'activité pour 10 places d'accueil de jour n'a jamais été mise en œuvre ;

**CONSIDÉRANT** que le projet satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par le Code de l'action sociale et des familles ;

**SUR** propositions conjointes du Délégué territorial de Paris et du Directeur adjoint de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé du Département de Paris ;

## **ARRÊTENT**

### **ARTICLE 1<sup>er</sup>** :

L'autorisation d'activité de 10 places d'Accueil de Jour est supprimée.

### **ARTICLE 2** :

La capacité totale de l'EHPAD est de 100 places réparties comme suit :

- 96 places d'hébergement permanent dont 2 Unités de Vie Protégées de 18 places chacune
- 4 places d'hébergement temporaire.

**ARTICLE 3** : L'établissement est répertorié au Ficher National des Établissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

<b>Établissement :</b>	EHPAD «La maison du Parc
Numéro FINESS :	75 004 108 9
Catégorie :	500
Discipline :	924
Mode de fonctionnement :	11
Clientèle :	711
Capacité :	60
Discipline :	924
Mode de fonctionnement :	11
Clientèle :	436
Capacité :	36
Discipline :	657
Mode de fonctionnement :	11
Clientèle :	711
Capacité :	4

<b>Gestionnaire</b>	Association	ADEF
	Résidence	94 000 408 8
	Numéro FINESS :	
	Statut juridique :	60
	MFT :	21

### **ARTICLE 4** :

Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement doit être porté à la connaissance du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France et du Président du Conseil Départemental

**ARTICLE 5 :**

Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de la notification.

**ARTICLE 6 :**

Le Délégué Territorial de Paris de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France et le Directeur de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au Bulletin départemental officiel de Paris et aux recueils régional et départemental des actes administratifs de la région Île-de-France et du département de Paris.

A Paris, le 22 décembre 2015

Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Île-de-France

**Signé**

Christophe DEVYS

Pour la Maire de Paris, présidente du  
Conseil de Paris  
siégeant en formation de conseil  
départemental

**Signé**

Ghislaine GROSSET



**PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE**

## **Acte n° 2015356-0091**

**Signé le mardi 22 décembre 2015**

**Agence régionale de santé (ARS)**

Arrêté N°2015-379 Portant modification de capacité de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) « Canal des Maraichers»  
situé 136, boulevard Mac Donald 75019 Paris

**Arrêté N°2015- 379**  
**Portant modification de capacité de l'Établissement d'Hébergement pour Personnes**  
**Agées Dépendantes (EHPAD) « Canal des Maraichers»**  
**situé 136, boulevard Mac Donald 75019 Paris**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE**  
**ILE-DE-FRANCE**

**LA MAIRE DE PARIS PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE PARIS**  
**SIÉGEANT EN FORMATION DE CONSEIL GÉNÉRAL**

- VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L313-1 et suivants, L314-3 et suivants, R313-1 et suivants, D312-1 et suivants,
- VU** le Code de la Santé Publique,
- VU** le Code de la Sécurité Sociale,
- VU** le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé,
- VU** le décret du 1<sup>er</sup> juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France,
- VU** l'arrêté n°2009-51-5 du 20 février 2009 portant sur l'autorisation de l'établissement pour personnes âgées dépendantes sis Boulevard Mac Donald dans le 19<sup>ème</sup> arrondissement de Paris Géré par la fondation Caisse d'épargne pour la solidarité sis 5, rue Masseran dans le 07<sup>ème</sup> arrondissement de Paris
- VU** la demande présentée par la Fondation Caisses d'Epargne pour la solidarité visant à renoncer au projet de l'accueil de jour et créer un Pôle d'Activités et de Soins Adaptés ;
- CONSIDERANT** que le projet satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par le Code de l'action sociale et des familles ;
- CONSIDERANT** que l'autorisation d'activité pour 10 places d'accueil de jour n'a jamais été mise en œuvre ;
- SUR** Propositions conjointes du Délégué territorial de Paris et du Directeur adjoint de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé,

## ARRÊTENT

### ARTICLE 1<sup>er</sup>:

L'autorisation d'activité de 10 places d'Accueil de Jour est supprimée.

### ARTICLE 2:

La capacité de l'Etablissement « Canal des Maraichers», situé 136, boulevard Mac Donald 75019 Paris, est fixée à 104 places réparties de la façon suivante :

- 99 places d'hébergement permanent dont 2 Unités de Vie Protégées de 16 places chacune,
- 5 places d'hébergement temporaire.

### ARTICLE 3 :

Cet établissement est répertoriée dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

#### Entité établissement

EHPAD « Canal des Maraichers »

N° FINESS : 75 004 580 9

Code catégorie : 500

Code tarif (Mode de fixation des tarifs) : 47

Code discipline : 924

Code fonctionnement (type d'activité) : 11

Code clientèle : 711

Capacité : 83

Code discipline : 924

Code fonctionnement (type d'activité) : 11

Code clientèle : 436

Capacité : 16

Code discipline : 657

Code fonctionnement (type d'activité) : 11

Code clientèle : 711

Capacité : 5

#### Entité juridique de rattachement

Fondation Caisses d'Epargne pour la solidarité

N° FINESS : 92 002 856 0

Statut : 63 (Fondation)

### ARTICLE 4 :

Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement doit être porté à la connaissance du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France et du Président du Conseil Départemental ;

**ARTICLE 5 :**

Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**ARTICLE 6 :**

Le Délégué Territorial de Paris de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France, et le Directeur de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux personnes concernées et publié au Recueil des actes administratifs des préfectures de la région Ile-de-France et du département de Paris ainsi qu'au Bulletin départemental officiel de Paris.

A Paris le 22 décembre 2015

Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Île-de-France

Pour la Maire de Paris, présidente du Conseil  
de Paris siégeant en formation de conseil  
départemental

**Signé**

**Signé**

Christophe DEVYS

Ghislaine GROSSET



**PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE**

## **Acte n° 2015364-0032**

**Signé le mercredi 30 décembre 2015**

**Agence régionale de santé (ARS)**

ARRETE N° 2016-5 Portant autorisation d'extension de capacité de 60 à 70 places à l'Institut d'Education Motrice « La Croix Faubin » sis 1 rue de La Croix Faubin à Paris 11ème géré par l'association Société Philanthropique

**ARRETE N° 2016 - 5**  
**Portant autorisation d'extension de capacité de 60 à 70 places à l'Institut d'Education**  
**Motrice « La Croix Faubin » sis 1 rue de La Croix Faubin à Paris 11ème**  
**géré par l'association Société Philanthropique**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE**  
**ILE-DE-FRANCE**

- VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles **L312-1, L313-1, L314-3** et suivants ;
- VU** le Code de la Santé Publique ;
- VU** le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU** le Code de justice administrative et notamment son article R312-1 ;
- VU** le décret du 1<sup>er</sup> juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;
- VU** l'arrêté n°2012-577 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 21 décembre 2012 relatif à l'adoption du Programme Régional de Santé (PRS) Ile-de-France 2013-2017 ;
- VU** le Schéma Régional d'Organisation Médico-Sociale 2013-2017 ;
- VU** l'arrêté du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 19 octobre 2015 établissant le PRIAC 2015-2019 pour la région Ile-de-France ;
- VU** l'arrêté n°93-160 du 3 février 1993 autorisant la transformation du Centre de Rééducation Fonctionnelle en établissement prenant en charge des enfants ou adolescents présentant une déficience motrice ;
- VU** la demande de l'association Société Philanthropique visant à une extension de 10 places ;

- CONSIDERANT** que le projet répond à un besoin identifié sur le département ;
- CONSIDERANT** que le projet est compatible avec les objectifs et répond aux besoins sociaux et médico-sociaux fixés par le schéma régional de l'organisation sociale et médico-sociale ;
- CONSIDERANT** qu'il satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

**CONSIDERANT** qu'il présente un coût de fonctionnement en année pleine compatible avec le PRIAC 2015-2019 et avec le montant de l'une des dotations mentionnées aux articles L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

**CONSIDERANT** que l'Agence Régionale de Santé dispose pour ce projet des crédits nécessaires à sa mise en œuvre à hauteur de 399 580 euros au titre de redéploiement de crédits issus d'un débasage pérenne ;

## **ARRÊTE**

### **ARTICLE 1<sup>er</sup>** :

L'autorisation visant à l'extension de capacité de 10 places de l'IEM La Croix Faubin, sis 1 rue de la Croix Faubin à Paris 11<sup>ème</sup> destiné à prendre en charge des enfants et adolescents âgés de 3 à 20 ans, est accordée à l'association Société Philanthropique dont le siège social est situé au 15 rue Bellechasse à Paris 7<sup>ème</sup>.

### **ARTICLE 2** :

La capacité de l'IEM La Croix Faubin de 70 places est ainsi répartie :

- 19 places (semi-internat) pour la prise en charge de personnes en situation de polyhandicap
- 51 places (semi-internat) pour la prise en charge de personnes en situation de handicap moteur avec ou sans troubles associés.

### **ARTICLE 3** :

Cette structure est répertoriée dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

N° FINESS de l'établissement : 750 700 023

Code catégorie : 192

Code discipline : 901

Code fonctionnement (type d'activité) :13

Code clientèle : 420 et 500

N° FINESS du gestionnaire : 750 720 492

Code statut : 61

### **ARTICLE 4** :

La présente autorisation est valable sous réserve du résultat positif de la visite de conformité prévue par l'article L313-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

**ARTICLE 5 :**

Elle est caduque si elle n'a pas reçu de commencement d'exécution dans un délai de trois ans à compter de sa notification conformément aux articles L313-1 et D313-7-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

**ARTICLE 6 :**

Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement ou du service doit être porté à la connaissance des autorités compétentes.

**ARTICLE 7 :**

Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**ARTICLE 8 :**

Le Délégué Territorial de Paris de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, est chargé de l'exécution du présent arrêté, publié aux recueils des actes administratifs de la Région Ile-de-France et du Département de Paris.

Fait à Paris, le 30 décembre 2015

Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Ile-de-France

**SIGNE**

Christophe DEVYS



**PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE**

## **Acte n° 201611-0002**

**Signé le lundi 11 janvier 2016**

**Agence régionale de santé (ARS)**

ARRETE N° DOSMS-2016-6 Fixant la composition du Conseil Technique De l'Institut de Formation de Cadres de Santé Centre Hospitalier Sainte-Anne 1, rue Cabanis 75674 PARIS Cedex 14 Année 2015/2016

**ARRETE N° DOSMS – 2016-6**

**Fixant la composition du Conseil Technique  
De l'Institut de Formation de Cadres de Santé  
Centre Hospitalier Sainte-Anne  
1, rue Cabanis  
75674 PARIS Cedex 14**

**Année 2015/2016**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

Vu le code de la santé publique,

Vu le décret n° 95-926 du 18 août 1995 modifié portant création d'un diplôme de cadre santé,

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé,

Vu le décret du 1<sup>er</sup> juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 17 août 2015,

Vu l'arrêté du 18 août 1995 modifié relatif au diplôme de cadre de santé,

Vu l'arrêté n° DS -2015/362 du 31 décembre 2015 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France,

Sur proposition du directeur du pôle ressources humaines en santé,

**ARRETE**

**Article 1** : La composition du conseil technique de l'institut de formation des cadres de santé du Centre Hospitalier Sainte-Anne, 1 rue Cabanis 75674 Paris cedex 14 est fixée comme suit :

Président :

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France ou son représentant,

Membres de droit :

- La directrice de l'Institut de formation :

Madame Evelyne TERRAT, Directrice de l'IFCS du Centre Hospitalier Sainte-Anne (75)

- Un représentant de l'organisme gestionnaire :

Titulaire :

Madame Evelyne SALEM, Directrice des soins, Responsable du pôle formation du Centre Hospitalier Sainte-Anne (75)

Suppléante :

Madame Marie-Cécile MOCELLIN, Directrice des Ressources Humaines, du Centre Hospitalier Sainte-Anne (75)

- Un enseignant relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur :

Titulaires :

- Monsieur Alain VULBEAU, Universitaire, Maître de conférences - Université Paris Ouest Nanterre-la-Défense

- Monsieur Pierre NAVES, Universitaire, IGAS - Université Paris Est Marne-la-Vallée

Suppléante :

- Madame Fanny SALANE, Universitaire, Maître de conférences - Université Paris Ouest Nanterre-la-Défense

- Des enseignants de l'Institut, élus par leurs pairs, à raison d'un au moins pour chacune des professions pour lesquelles l'Institut est agréé :

- o Filière Infirmière :

Titulaires :

- Madame Marie-Laurène MENINI, Infirmière, Cadre de santé supérieur, Formatrice à l'IFCS Sainte-Anne (75)

- Madame Monique PENGAM, Infirmière, Cadre de santé supérieur, Formatrice à l'IFCS Sainte-Anne (75)

Suppléants :

- Monsieur Thierry DANYAUD, Infirmier, Cadre de santé supérieur, Formateur à l'IFCS Sainte-Anne (75)

- Madame Anne MULLER, Infirmière, Cadre de santé supérieur, Formatrice à l'IFCS Sainte-Anne (75)

- Filière médico-technique – métier : Manipulateur en électroradiologie :
  - Titulaire :
    - Madame Nadine CAMPEAUX, Manipulateur en électroradiologie médicale, Cadre de santé supérieur, Formatrice, intervenant vacataire de la filière Manipulateur en électroradiologie à l'IFCS Sainte-Anne (75)
  - Suppléant(e) :
    - Madame Laurence VILMONT, Manipulateur en électroradiologie médicale, Cadre de santé supérieur, Formatrice, intervenante vacataire de la filière Manipulateur en électroradiologie à l'IFCS Sainte-Anne (75)
- Filière médico-technique – métier : Technicien de laboratoire :
  - Titulaire :
    - Madame Christine PARFAIT, Technicien de laboratoire, Cadre de santé, Formatrice, intervenante vacataire de la filière Technicien de laboratoire à l'IFCS Sainte-Anne (75)
  - Suppléant(e) :
    - Madame Sylvie BROIX, Technicien de laboratoire, Cadre de santé, Formatrice, intervenante vacataire de la filière Technicien de laboratoire à l'IFCS Sainte-Anne (75)
- Filière Préparateur en pharmacie :
  - Titulaire :
    - Madame Elisabeth CHAUVET, Préparatrice en Pharmacie Hospitalière, Cadre de santé supérieur, Formatrice, intervenante vacataire de la filière Préparateurs en Pharmacie Hospitalière à l'IFCS Sainte-Anne (75)
  - Suppléante :
    - Madame Christine MAZIN-DESLANDES, Préparatrice en Pharmacie Hospitalière, Cadre de santé supérieur, Formatrice, intervenante vacataire de la filière Préparateurs en Pharmacie Hospitalière à l'IFCS Sainte-Anne (75)
- Des professionnels désignés par le directeur de l'institut, titulaires du diplôme de cadre de santé, exerçant des fonctions d'encadrement dans un service accueillant des étudiants en stage, en nombre égal, par profession, aux enseignants de l'institut mentionnés ci-dessus
- Filière Infirmière :
  - Titulaires :
    - Monsieur Sakil VALIMAHOMED, Infirmier, Cadre de santé supérieur, Hôpital HENRY EY (75)
    - Monsieur Jean MARCHAL, Infirmier, Directeur de l'Ecole de Puériculture Fondation Sainte Marie (75)
  - Suppléantes :
    - Madame Bénédicte FOUCHARD, Infirmière, Cadre de santé, Hôpital HENRY EY (75)
    - Madame Catherine PEYROT, Infirmière puéricultrice, Cadre de santé, Formatrice de l'Institut de Puériculture et Périnatalogie Paris (75)

- Filière médico-technique – métier : Manipulateur en électroradiologie médicale :
  - Titulaire :
    - Madame Joëlle DELPORT, Manipulateur en électroradiologie médicale, Cadre de santé supérieur, CHI Créteil (94)
  - Suppléante :
    - Madame Isabelle EMERIAU, Manipulateur en électroradiologie médicale, Cadre de santé, CHI de Créteil (94)
- Filière médico-technique – métier : Technicien de laboratoire :
  - Titulaire :
    - Madame Myriam MERCERET, Technicien de laboratoire, Cadre de santé, Hôpital COCHIN, (75)
  - Suppléant :
    - Monsieur Frédéric VIEIRA, Technicien de laboratoire, Cadre de santé, Hôpital COCHIN, (75)
- Filière médico-technique – métier : Préparateur en pharmacie hospitalière:
  - Titulaire :
    - Monsieur Joël COURBARD, Préparateur en Pharmacie Hospitalière, Cadre de santé supérieur du Centre Hospitalier Sainte-Anne (75)
  - Suppléant :
    - Monsieur Cyril VALADE, Préparateur en Pharmacie Hospitalière, Cadre de santé de l'Institut Gustave Roussy (94)
- Des représentants des étudiants élus par leurs pairs, en nombre égal, par professions, aux enseignants de l'institut nommés ci-dessus :
- Filière Infirmière :
  - Titulaires :
    - Madame Céline TROPHARDY, Etudiante cadre de santé, Promotion Oury 2015/2016
    - Monsieur Jean-Jacques YEPJO, Etudiant cadre de santé, Promotion Oury 2015/2016
  - Suppléantes :
    - Madame Lydia ROUX, Etudiante cadre de santé, Promotion Oury 2015/2016
    - Madame Nathalie FLAJOLET, Etudiante cadre de santé, Promotion Oury 2015/2016
- Filière médico-technique – métier : Manipulateur en électroradiologie :
  - Titulaire :
    - Monsieur Mustapha TIGHZERT, Etudiant cadre de santé, promotion Oury 2015/2016
  - Suppléante :
    - Madame Valentina PARCINOVIC, Etudiante cadre de santé, promotion Oury 2015/2016

- Filière médico-technique – métier : Technicien de laboratoire :

Titulaire :

-Madame Céline RODRIGUEZ-BARRETO, Etudiante cadre de santé, Promotion Oury 2015/2016

Suppléante :

- Madame Suzania HENRY, Etudiante cadre de santé, Promotion Oury 2015/2016

- Filière médico-technique – métier : Filière Préparateur en pharmacie :

Titulaire :

- Madame Coralie MOURIER, Etudiante cadre de santé, Promotion Oury 2015/2016

Suppléante :

- Madame Charlotte DUMANS-FORTIN, Etudiante cadre de santé, Promotion Oury 2015/2016

- Une personnalité qualifiée, désignée par le directeur de l'institut :

Titulaire :

Madame Denise PELLASY-TARBOURIECH, Directrice des soins du Centre Hospitalier Sainte-Anne (75)

Suppléante :

Madame LEUWERS Sylvie, Coordonnateur général des soins du Centre Hospitalier Sainte-Anne (75)

**Article 2** : Tout arrêté antérieur relatif au conseil technique de l'Institut formation des cadres de santé du Centre Hospitalier Sainte-Anne est abrogé.

**Article 3** : La Directrice de l'offre de soins et médico-sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 11 janvier 2016

Pour le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé Ile-de-France,  
et par délégation,  
Le directeur du pôle ressources humaines en santé

**signé**

Sébastien FIRROLONI